



Menace de saisi de bien suite a impayé orange

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 11:16**

Bonjour, j'ai vraiment besoin de votre aide. Pouvez vous m'aidez ? J'ai eu une facture impayé de chez orange depuis avril dernier entre temps j'ai eu des soucis, et j'ai aussi demenagé. Mais comme orange avait coupé ma ligne a cause de l'impayé et que je n'avais plus acces a mon compte orange sur le ner donc j'ai pas pu modifier l'adress. rDu coup je ne sais pas si j'ai reçu des lettres de leur part ou pas. rEt la aujourd'hui je recois une lettre a ma nouvelle adresse de la part d'une société de recouvrement qui me menace de saisir mon chomage ou mes biens si je regle pas 809,88€. Alors que la facture etait bien bien moins que sa et que je ne touche a peine 500€ de chomage pole emploirnDonc je ne sais pas quoi faire. rAidez moi svp.

Par **aguesseau**, le **19/01/2015 à 11:59**

bjr,rnpour le changement d'adresse, vous pouvez le faire à la poste.rnune société de recouvrement n'a aucun pouvoir sauf celui de vous menacer de saisie.rnseul un huissier possédant un titre exécutoire (un jugement) peut pratiquer une saisie.rndonc je vous conseille de ne pas répondre, de ne rien payer.rnsauf si vous voulez payer pour régler le litige.rnpar contre vous risquez d'être fiché sur le fichier preventel.rncdtrncdt

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 12:12**

Je n'ai jamais pu faire le changement d'adresse. A cet époque j'habitais au havre. J'ai déménagé à marseille et c'est à ma grande surprise que j'ai reçu aujourd'hui la lettre de la société sogedi recouvrement qui me menace. Donc comment ils ont eu ma nouvelle adresse alors qu'auparavant je n'ai jamais eu de lettre de relance ou quoi de la part d'orange.

Par **jibi7**, le **19/01/2015 à 12:16**

Par contre comme vous serez nécessairement relancée outre le changement d'adresse postale, (mais on pourra se demander comment l'huissier* vous a retrouvée si orange ne vous avait pas écrit..) il faut prévoir de faire vos comptes des dus jusqu'à la coupure et où votre engagement s'il y en avait un. Quand la sté de recouvrement se manifesterait, ou se présenterait il faudra s'assurer qu'elle a bien dans les mains un titre, un décompte précis de la part d'orange et sinon l'exiger d'abord d'orange. Pour éviter le blocage preventel (qui vous bloquera pour d'autres fournisseurs) rien ne vous empêche d'adresser à orange directement en recommandé un versement symbolique par chèque, avec copie d'une de vos dernières factures par ex. Il faut savoir que sauf changement France Telecom Orange ont des tarifs "sociaux" pour les abonnements au fixe etc.. à demander

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 12:50**

Pour vous dire, j'avais un engagement pour un forfait mobile. Il m'avait fait une facture abusive. J'avais passé un appel à l'étranger de même pas 10 mins car ma fille était malade et j'ai eu une facture d'environ 200€. Comme j'avais pas assez d'argent sur mon compte le prélèvement n'est pas passé. C'est là que pour une fois orange m'a tel pour me le réclamer. Je lui ai dit comprenais pas cette facture pourquoi était aussi élevé. La personne fut très désagréable. Donc je n'ai pas voulu la payer car je ne comprenais pas cette facture, j'attendais juste une explication d'orange. Mais ils ont en pas longtemps coupé la ligne et oui m'ont fiché je viens de tel un ami qui travaille chez bouygue et lui a demandé de le vérifier. Il m'a dit oui je suis fichée. Je n'ai jamais reçu de facture d'orange et ni aucun courrier jusqu'à aujourd'hui de cette société. Donc je ne sais pas qu'elle est vraiment la somme que je dois payer Car là cette société me dit que je dois payer 809,88€ dans les 48 heures. Et ils ont aussi écrit : de plus, les dommages et intérêts concernant une résistance abusive et non justifiée vous seront demandés.

Par **aguesseau**, le **19/01/2015 à 13:35**

je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas pu faire de changement d'adresse à la poste. votre fournisseur vous a sans doute écrit mais à la seule adresse qu'il connaissait et les courriers lui ont été retournés mais ce n'est pas de sa responsabilité. suivant le forfait mobile les communications à l'étranger peuvent rapidement atteindre de gros montants, il convient de se renseigner avant d'appeler l'étranger. cela coûte moins cher d'appeler depuis un fixe. vous ne voulez pas payer ce que vous estimez être une facture abusive, abus qu'il vous faudra prouver c'est votre droit mais vous devez en assumer les conséquences. si votre recours auprès du service consommateurs d'orange n'a pas abouti, vous pouvez saisir le

Par **jibi7**, le **19/01/2015 à 14:10**

Vous ne dites toujours pas comment l'huissier vous a retrouvé et s'il est de votre département.
Par ailleurs vous avez aussi un organisme de défense et peut être information des telecoms : c'est l'AFUTT.
Enfin je maintiens que vous avez tout intérêt à désamorcer la société de recouvrement, en envoyant le montant que vous pensez justifié pour l'appel au tarif abusif : par ex 10 min à 1€/min soit 100€. Une recherche des tarifs de la concurrence vous permettra de proposer cette négociation à orange.
mais en aucun cas ne prenez en compte les avertissements de l'huissier.

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 14:56**

justement je ne sais pas comment la société de recouvrement m'a retrouvé. D'où ma surprise. Et non il n'est pas de mon département actuel ni celui d'avant. Avant j'étais dans le 76, actuellement je suis dans le 13 et eux se trouvent dans le 44.
Pour répondre à l'autre personne, justement quand j'avais appelé orange c'était pour comprendre ma facture et pour parler du coup abusif. Je n'avais pas de fixe et ma mère venait de me dire que ma fille était malade, donc j'ai appelé, on a parlé à peine 10 mins. Après comme vous avez dit 10 mins peut bien monter à 100€ comme dans votre exemple.
Sachant que je suis au chômage et je touche à peine 500€ de pole emploi ils m'ont menacé de faire des saisies sur mon chômage ou de mes biens mobiliers.

Par **jibi7**, le **19/01/2015 à 15:18**

1. confirmation que cette sté n'a aucun poids ni capacité à vous faire saisir..
2. même en cas de saisie le minimum insaisissable n'est pas loin de ce que vous dites toucher..
3. pour discuter de la somme il est peut-être trop tard surtout si vous n'avez aucune facture papier..
soit vous arrivez à faire le mort et traîner 2 ans et il y aura peut-être prescription..
soit votre versement qu'il soit de 50 ou 100€ contraindra, dès lors qu'il est encaissé, orange à refaire ses comptes et justifier de ses décomptes et court-circuiter son organisme de recouvrement (système automatique..)

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 16:12**

Donc si je comprends bien ce que vous dites vu que la société de recouvrement n'est pas de mon département, ils ne peuvent rien faire contre moi ?
Je ne sais pas d'où sort ce 800€..
Comme j'ai soit dit 48h à les payer, je ne sais pas si je dois faire la morte comme vous dites ou me rendre encore plus malade que je ne le suis déjà.

Par **jibi7**, le **19/01/2015 à 16:40**

REQUIESCAT IN PACE rnrnMourrez en paix., Mourrez de rire si vous le pouvez rnparr recherchez vos factures et preparez vous à la prochaine salve.rnet au harcèlement téléphonique de ces boites..

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 17:12**

Je n'ai jamais eu de facture d'eux. Je n'ai jamais eu de facture d'eux car je pouvais le consulter en ligne. Mis je n'ai plus acces a rien depuis qu'orange a résilier ma ligne. Le pire dans l'histoire c'est qu'ils ont deja attribué mon numeros a une autre personne (deja je trouve cela bizarre)

Par **aguesseau**, le **19/01/2015 à 18:07**

à part vous harceler, une société de recouvrement ou même un huissier agissant à titre amiable n'a aucun pouvoir, peu importe son adresse.

Par **jibi7**, le **19/01/2015 à 18:23**

"peu importe son adresse."rnrnun huissier qui aurait un titre executoire ne doit il pas etre dans le departement d'execution ?

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015 à 18:52**

Pour le moment c'est juste la societé de recouvrement qui m'a envoyé la lettre me disant que si dans 48H je n'ai pas payé la somme qu'ils me demandent, ils vont envoyer un huissier saisir ou mon chomage/salaire ou mes biens mobiliers.